



BR Audit

FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
SONIA LUTZ
WILFRIED GAUTHIER

Commissaires aux Comptes

Tél. : 02 38 68 01 11

Fax : 02 38 54 06 54

FRANCE FESTIVALS

Association

Siège social :

**Hôtel de Massa - 38 rue du Faubourg St Jacques
75014 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31/12/2023

« Ce rapport contient 3 pages »

Commissaire aux Comptes

BR AUDIT

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre



FRANCE FESTIVALS

Association

**Siège social : Hôtel de Massa - 38 rue du Faubourg St Jacques
75014 PARIS**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association FRANCE FESTIVALS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 08 mars 2024
Le Commissaire aux Comptes


BR AUDIT, représenté par
Fabien MERET
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre



BR Audit

FABIEN MERET
LAËTITIA CHATRON
SONIA LUTZ
WILFRIED GAUTHIER

Commissaires aux Comptes

Tél. : 02 38 68 01 11

Fax : 02 38 54 06 54

FRANCE FESTIVALS

Association

Siège social :

**Hôtel de Massa - 38 rue du Faubourg St Jacques
75014 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

« Ce rapport contient 18 pages »

Commissaire aux Comptes

BR AUDIT

Membre de la CRCC de Versailles et du Centre



FRANCE FESTIVALS Association

**Siège social : Hôtel de Massa - 38 rue du Faubourg St Jacques
75014 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association FRANCE FESTIVALS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRANCE FESTIVALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 08 mars 2024
Le Commissaire aux Comptes


BR AUDIT, représenté par
Fabien MERET
Membre de la CRCC de Versailles et du Centre

Bilan association ANC ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, droits similaires	27 870	22 424	5 446	11 020	- 5 574	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	10 043	9 236	807	1 135	- 328	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés	153		153	153		
Prêts						
Autres	160		160	160		
TOTAL (I)	38 226	31 660	6 566	12 467	- 5 901	
Actif circulant						
Stocks et en-cours	4 218	4 218				
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	41 812	13 280	28 532	29 350	- 818	
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	15 697		15 697	3 116	12 581	
Valeurs mobilières de placement	1		1	1		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	125 950		125 950	156 627	- 30 677	
Charges constatées d'avance	4 051		4 051	1 304	2 747	
TOTAL (II)	191 728	17 498	174 230	190 397	- 16 167	
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	229 954	49 158	180 796	202 865	- 22 069	

S.A.S. B.R. AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 50 000 €
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
 45016 ORLÉANS Cedex 01
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
 Siret : 348 593 070 00017

Bilan association ANC(suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	28 376	28 376	
. Autres			
Report à nouveau	120 875	110 569	10 306
Excédent ou déficit de l'exercice	-17 531	10 306	- 27 837
Situation nette (sous total)	131 721	149 252	- 17 531
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	131 721	149 252	- 17 531
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 582	22 114	- 3 532
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	29 539	30 544	- 1 005
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	955	955	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	49 075	53 613	- 4 537
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	180 796	202 865	- 22 069
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

S.A.S. B.R. AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 50 000 €
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
 45016 ORLÉANS Cedex 01
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
 Siret : 348 593 070 00017

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Engagements donnés			

S.A.S. B.R. AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
Siret : 348 593 070 00017

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	142 280	144 285	- 2 005	-1,39
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	5 907	784	5 123	653,44
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	115 000	123 891	- 8 891	-7,18
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	7 350	7 653	- 303	-3,96
Utilisations des fonds dédiés		50 000	- 50 000	-100
Autres produits	219	8	211	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	270 755	326 621	- 55 866	-17,10
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	80 614	107 941	- 27 327	-25,32
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 996	2 846	- 850	-29,87
Salaires et traitements	125 663	134 599	- 8 936	-6,64
Charges sociales	51 690	50 124	1 566	3,12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	20 297	14 683	5 614	38,23
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	10 378	7 092	3 286	46,33
Total des charges d'exploitation (II)	290 638	317 286	- 26 648	-8,40
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-19 883	9 335	- 29 218	-312,99
Produits financiers				
De participations		1	- 1	-100
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	2 352		2 352	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change		1 071	- 1 071	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	2 352	1 072	1 280	119,40
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

S.A.S. B.R. AUDITSociété de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01

Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54

Siret : 348 593 070 00017

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 352	1 072	1 280	119,40
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-17 531	10 407	- 27 938	-268,45
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		101	- 101	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		101	- 101	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-101	101	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	273 107	327 693	- 54 586	-16,66
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	290 638	317 388	- 26 750	-8,43
EXCEDENT OU DEFICIT	-17 531	10 306	- 27 837	-270,10
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

S.A.S. B.R. AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
Siret : 348 593 070 00017

Annexes Associations**PREAMBULE**

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 180 796 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 17 531,00 E.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

" ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général

" ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

" continuité de l'exploitation,

" permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

" indépendance des exercices.

" et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

S.A.S. B.R. AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €

55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01

Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54

Siret : 348 593 070 00017

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE**PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

S.A.S. B.R. AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
Siret : 348 593 070 00017

Annexes Associations (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	27 870			27 870
Immobilisations corporelles	8 928	1 116		10 043
Immobilisations financières	313			313
TOTAL	37 110	1 116		38 226

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 850	5 574		22 424
TOTAL I	16 850	5 574		22 424
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	7 793	1 443		9 236
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	7 793	1 443		9 236
TOTAL GENERAL (I+II)	24 643	7 017		31 660

S.A.S. B.R. AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 50 000 €
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
 45016 ORLÉANS Cedex 01
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
 Siret : 348 593 070 00017

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	4 218			4 218
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	4 218			4 218

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	160		160
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	41 812	41 812	
Autres créances	15 697	15 697	
Charges constatées d'avance	4 051	4 051	
TOTAL	61 720	61 560	160

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	11 000
Autres produits à recevoir	2 036
TOTAL	13 036

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	4 218			4 218
Comptes de tiers	7 350	13 280	7 350	13 280
Comptes financiers				
TOTAL	11 568	13 280	7 350	17 498

S.A.S. B.R. AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 au capital de 50 000 €
 55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
 45016 ORLÉANS Cedex 01
 Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
 Siret : 348 593 070 00017

Annexes Associations (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	28 376				28 376
Dont générosité du public					
Report à nouveau	110 569		10 306		120 875
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	10 306	-10 306		17 531	-17 531
Dont générosité du public					
Situation nette	149 252	-10 306	10 306	17 531	131 721
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	149 252	-10 306	10 306	17 531	131 721
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	18 582	18 582		
Dettes fiscales et sociales	29 539	29 539		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	955	955		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	49 075	49 075		

S.A.S. B.R. AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
Siret : 348 593 070 00017

FRANCE FESTIVALS

38 rue du Faubourg St Jacques 75014 PARIS

Charges à payer par poste de bilan

	Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Fournisseurs		7 497
Dettes fiscales et sociales		18 556
Autres dettes		6
	TOTAL	26 058

S.A.S. B.R. AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
Siret : 348 593 070 00017

Annexes Associations (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Produits d'exploitation :**

- Refacturations : 5 907 €
- Subventions : 115 000 €
- Cotisations membres : 142 280 €
- Produits divers de gestion courante : 219 €
- Reprise provision dépr.créances : 7 350€

Détail des subventions mentionnées ci-dessus :

- Ministère de la culture : 115 000 €

S.A.S. B.R. AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
Siret : 348 593 070 00017

Annexes Associations (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Honoraires du commissaire aux comptes***

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 880 E.

S.A.S. B.R. AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
au capital de 50 000 €
55 boulevard de Châteaudun - CS 90605
45016 ORLÉANS Cedex 01
Tél. 02 38 68 01 87 - Fax 02 38 54 06 54
Siret : 348 593 070 00017